



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 053-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.73

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Comment renforcer la formation en médecine vétérinaire ?

Le rôle des vétérinaires dans notre société aura tendance à s'accroître à l'avenir. Le transport de marchandises et d'animaux et la mobilité des personnes ne cessent de s'intensifier, ce qui comporte des risques majeurs, dont les zoonoses et les pandémies. Par ailleurs, la demande en vétérinaires restera également élevée en ce qui concerne leur rôle premier, à savoir la prise en charge médicale des animaux domestiques, et surtout de rente.

Or, il y a de moins en moins de vétérinaires disponibles pour la prise en charge des animaux de rente – une activité de plus en plus exigeante –, alors même qu'on ne constate pas en soi de diminution du nombre de diplômées et de diplômés en médecine vétérinaire.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi y a-t-il de moins en moins de vétérinaires qui se consacrent à la médecine des animaux de rente ?
2. Quel est l'impact du recrutement accru de vétérinaires par la Confédération et les cantons, avec des conditions de travail parfois très intéressantes ?
3. Quel est l'impact de la forte féminisation du métier ?
4. La formation est-elle encore suffisamment axée sur la pratique vétérinaire ?
5. Le numerus clausus permet-il de sélectionner les bonnes personnes pour la pratique du métier ?
6. Quelles mesures supplémentaires seraient envisageables de la part de l'Université pour faire en sorte que davantage de vétérinaires se spécialisent dans les soins aux animaux de rente ?
7. Quelles mesures supplémentaires seraient envisageables pour le Conseil-exécutif pour inciter davantage de diplômées et de diplômés en médecine vétérinaire à se spécialiser dans la médecine des animaux de rente et aussi à rester dans la profession ?

Destinataire
– Grand Conseil